



Carnoules • Le Cannet-des-Maures • Cavalaire-sur-Mer • Cogolin • Collobrières • La Croix-Valmer
La Garde-Freinet • Gassin • Gonfaron • Grimaud • Le Lavandou • Le Luc-en-Provence • Les Mayons
La Môle • Pignans • Le Plan-de-la-Tour • Puget-Ville • Ramatuelle • Roquebrune-sur-Argens • Sainte-Maxime

Collobrières, le 21 janvier 2016

COMPTE-RENDU DE LA DEUXIEME COMMISSION



DU 20 JANVIER 2016 AU LUC-EN-PROVENCE

PERSONNES PRESENTES

ELUS :

- Patrice AMADO, Vice-président du Syndicat Mixte du Massif des Maures en charge de Natura 2000, Adjoint à la mairie de Sainte-Maxime
- Philippe GAUBERT, Adjoint à la mairie du Cannet-des-Maures
- Christian OLLIVIER, Conseiller municipal à la mairie de Gassin
- Paul PELLEGRINO, Adjoint à la mairie de Puget-Ville
- Nicole PORTAL-ROQUEFORT, Adjointe à la mairie des Mayons
- Sophie QUIGNARD, Conseillère municipale à la mairie des Mayons
- Martine VIEU DE GIRARD, Conseillère municipal à la mairie de Roquebrune-sur-Argens

AGENTS :

- Rhomé GUIRAMAND, chargée de mission Natura 2000 au SMMM
- Delphine LECAILLE, technicienne forestière à la CCCV
- Frédérique LEMOINE, secrétaire du SMMM
- Tiffany RUBIS, service Environnement à la mairie de Sainte-Maxime

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance par M. Patrice Amado
- Présentation du PAEC du territoire des Maures
- Présentation du site internet Natura 2000
- Actions spécifiques prévues en 2016 :
 - lancement de la démarche de modification du périmètre Natura 2000 ;
 - communication (kakémonos, panneaux et plaquettes d'information, colloque) ;
 - communication et diffusion du PAEC auprès des partenaires.
- Questions diverses

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

•
Hôtel de Ville
Place de la Libération
83610 Collobrières

•
Tél. 04 94 27 30 51

OUVERTURE DE SEANCE

Patrice AMADO, Vice-président en charge de Natura 2000 et Président du comité de pilotage du site FR9301622 « la plaine et le massif des Maures » ouvre la séance par un rappel de la démarche Natura 2000 à l'échelle de l'Europe, de la France et du territoire des Maures (définition, historique, réglementation, gestion des sites, chiffres clés...).

Il souligne l'importance de s'engager pleinement dans la démarche afin de faire avancer les dossiers.

LE PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Rappel des points essentiels du PAEC (cf. présentation jointe) qui a été envoyé en décembre 2015 en réponse à l'appel à projet région pour la campagne 2016.

Les PAEC présentés sont en cours d'instruction. La commission régionale doit statuer en février 2016.

Le document est mis à disposition de l'assemblée et sera mis en ligne sur le site internet Natura 2000 évoqué plus loin afin que chacun puisse en prendre connaissance.

LE SITE INTERNET NATURA 2000

Importance de communiquer pour faire comprendre et connaître la démarche et les actions réalisées dans le cadre de Natura 2000, ainsi que de dissiper les éventuels malentendus. A cet effet, un site internet spécifique aux sites Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures a été créé en décembre 2015, et permettra d'atteindre un large public. Celui-ci est encore en construction et devrait être prêt d'ici un mois. Il est d'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : maures.n2000.fr

ACTIONS PREVUES EN 2016

- **Démarche de modification du périmètre Natura 2000 (cf. note jointe) :**

Procédure lourde et relativement longue dans laquelle s'est engagé le comité de pilotage le 7 avril 2015. Cette action figure dans les objectifs de gestion des documents d'objectifs des sites et une amorce de concertation a été initiée par l'ONF en 2009.

Objectif : Aboutir à un périmètre rassemblant un large consensus. Un courrier sera ainsi envoyé à l'ensemble des communes et EPCI territorialement concernés par le périmètre Natura 2000. Les collectivités devront être rencontrées individuellement d'ici la fin de l'année 2016 afin d'envisager les éventuels ajustements qui seront apportés au périmètre actuel.

- **Communication :**

- Création de divers supports de communication : plaquettes et panneaux d'information, kakémonos, lettre d'information...
- Souhait de Patrice Amado d'organiser un colloque sur les thématiques liées à Natura 2000, à la biodiversité et autres sujets annexes.

- **Diffusion du PAEC auprès des partenaires :**

Communiquer sur les mesures contractualisables sur le territoire des Maures, sous réserve que le PAEC soit retenu en commission régionale agro-environnementale et climatique.

- **Actions courantes liées à l'animation des sites :**

Mise en œuvre des documents d'objectifs, animation de la démarche de contractualisation, appui dans le cadre des évaluations des incidences, suivi administratif, suivis scientifiques, etc.

✈️ **QUESTIONS DIVERSES**

Mme Martine VIEU DE GIRARD : le PLU doit-il prendre en compte le projet agro-environnemental et climatique (PLU de Roquebrune-sur-Argens en cours de révision) ? *Le PAEC n'est pas un document opposable. Il ne repose pas sur des contraintes réglementaires mais sur des dispositifs contractuels, au même titre que les contrats Natura 2000. Il peut néanmoins être intéressant de le considérer dans le cadre de la politique agricole de la commune.*

Mme Tiffany RUBIS : des MAEC pourront-elles être contractualisées sur les interfaces relevant du PPRIF ? Les mesures compensatoires peuvent-elles être financées par des contrats Natura 2000 ? *Les mesures liées au pastoralisme pourront être mises en œuvre sur les sous-zones à enjeux DFCI et biodiversité. Il faudra vérifier si le PPRIF en fait partie. Les mesures compensatoires ne peuvent pas bénéficier de subventions au titre de Natura 2000 (source DREAL).*

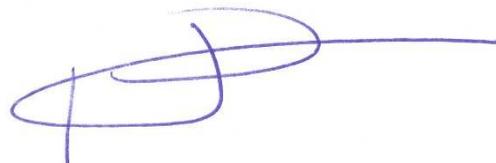
Mme Delphine LECAILLE : Où en sont les demandes de subvention ? Une date de commission régionale est-elle prévue afin de traiter les dossiers en attente ? *Pas d'information plus précise à ce jour.*

M. Patrice AMADO : aimerait savoir comment la région négocie les subventions qu'elle reçoit.

Date de la prochaine commission : sera définie ultérieurement.

La séance est levée.

Vice-président en charge de Natura 2000
Monsieur Patrice AMADO



Pièces-jointes :

- Note relative à la modification du périmètre Natura 2000
- Présentation diffusée lors de la commission



MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZSC FR93O1622 LA PLAINE ET LE MASSIF DES MAURES

- ✈ Procédure lourde et relativement longue
- ✈ Action dans laquelle nous nous sommes engagés lors du dernier comité de pilotage du 07/04/2015
- ✈ Objectif de gestion qui figure dans les documents d'objectifs : ajuster le périmètre du site pour le rendre plus cohérent avec les enjeux de conservation
- ✈ L'ONF avait lancé une amorce de concertation en janvier 2009 en vue de l'ajustement des limites du site
- ✈ Modifications proposées sur la base d'arguments scientifiques uniquement
- ✈ Les propositions de modification de tracé sont de trois types :
 - Ajustement de faible importance surfacique sur des limites facilement identifiables (routes, pistes, crêtes, etc.)
 - Retrait de certaines zones du fait de l'absence ou de la dégradation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire sur certains secteurs
 - Ajout de zones importantes pour certaines espèces insuffisamment prises en compte dans le périmètre actuel
- ✈ Ajustement du périmètre à l'échelle du site, pas de modification à la marge
- ✈ Selon l'article L414-1 du code de l'environnement : avant la notification à la Commission européenne, le projet de périmètre de la zone est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés par la modification du périmètre
- ✈ Une concertation doit être engagée avec les collectivités concernées dès le début de la démarche afin d'aboutir à un périmètre rassemblant un large consensus
- ✈ Un courrier sera ainsi envoyé à l'ensemble des communes et EPCI concernés, avec relance et prise de rendez-vous
- ✈ Objectif : rencontrer les communes et EPCI individuellement avant le prochain comité de pilotage qui se tiendra en fin d'année 2016 afin d'envisager les éventuelles modifications qui seront apportées au périmètre actuel



COMMISSION NATURA 2000

Présidée par M. Patrice AMADO

1

LE 20 JANVIER 2016 AU LUC-EN-PROVENCE

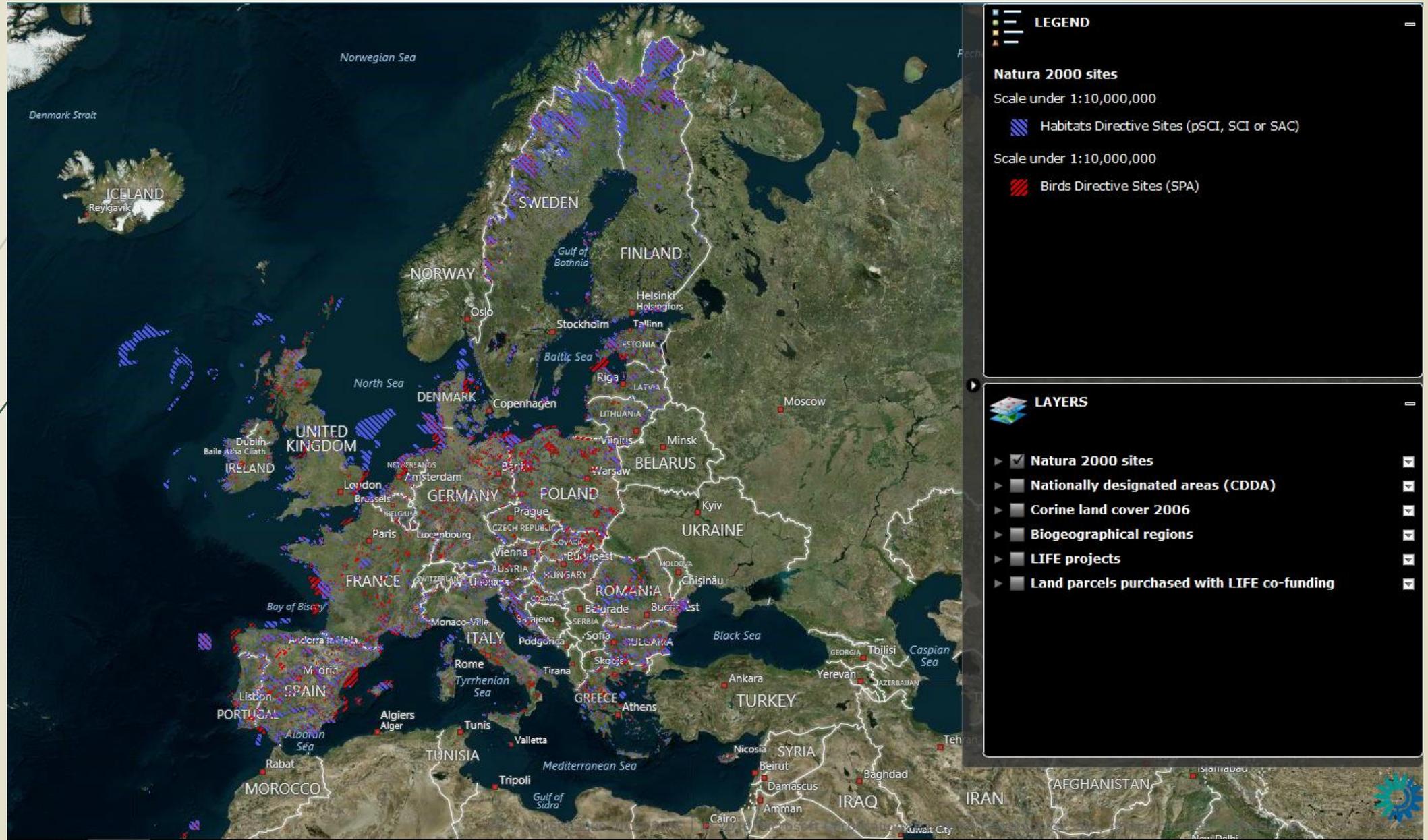
PAR RHOMÉ GUIRAMAND

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de séance
- Présentation du PAEC du territoire des Maures
- Présentation du site internet Natura 2000
- Actions spécifiques prévues en 2016 :
 - démarche de modification du périmètre Natura 2000
 - communication (panneaux et plaquettes d'information, kakémonos, colloque Natura 2000...)
 - diffusion du PAEC auprès des partenaires
- Questions diverses

LE RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE

3





LE PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU TERRITOIRE DES MAURES

CONTEXTE ET CALENDRIER

5

- En réponse à l'appel à projet région publié le 19 novembre 2015 pour la campagne 2016
- Conseil régional = autorité de gestion des Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), qui servent notamment à financer la politique agricole commune (PAC)
- Dossier de candidature envoyé à l'ensemble des cofinanceurs : DDTM du Var, DRAAF PACA, DREAL PACA, Conseil régional, Conseil départemental, Agence de l'eau
- Instruction des dossiers en janvier 2016 et avis rendu en février 2016



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



LE DÉPARTEMENT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

NOUVELLE PROGRAMMATION 2015-2020

6

- S'appliquent dans les zones définies en fonction d'enjeux régionaux (biodiversité, eau, DFCl, herbe) et sont destinées aux exploitations qui souhaitent s'engager dans le développement de pratiques combinant performance économique et environnementale
- Outil clé pour la mise en œuvre de projets agro-écologiques
- Trois types de MAEC :
 - les **MAEC systèmes** à l'échelle de l'exploitation
 - les **MAEC localisées**, constituées d'engagements pris sur les parcelles où sont localisés les enjeux (nécessitent l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du territoire)
 - les **MAEC pour la préservation des ressources génétiques**, en faveur des races menacées et de l'apiculture

CONTENU DU PAEC

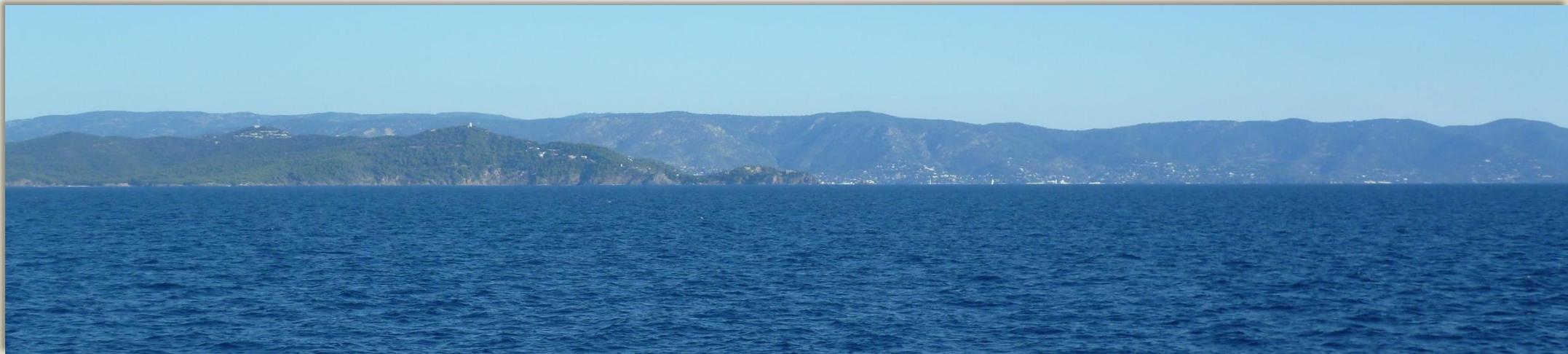
7

- Diagnostic agricole et environnemental du territoire
- Périmètre et durée du PAEC
- Zones à enjeu où pourront être contractualisées les MAEC
- Liste des MAEC proposées à la contractualisation
- Partenariat, gouvernance et animation du PAEC
- Mesures complémentaires à mobiliser
- Modalités de suivi et d'évaluation du PAEC (avec les objectifs de contractualisation et indicateurs de suivi)
- Modalités de poursuite des actions au-delà du PAEC initial
- Budget prévisionnel du PAEC

PAEC DU TERRITOIRE DES MAURES

8

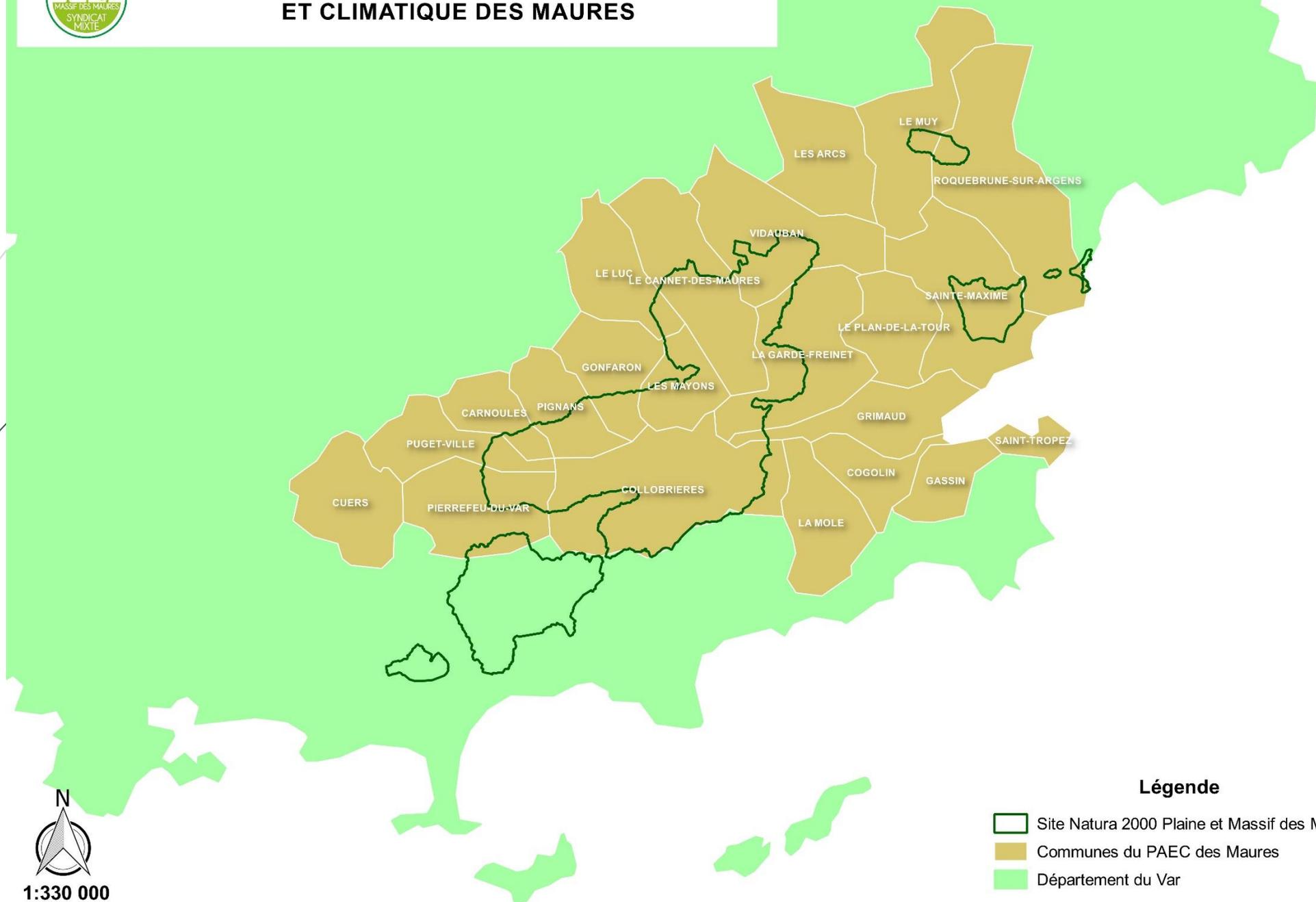
- Opérateur du PAEC des Maures : Syndicat Mixte du Massif des Maures pleinement légitime au vu de son territoire d'action et des compétences qu'il exerce (notamment animation Natura 2000)
- Territoire du PAEC comprend :
 - le périmètre Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures
 - les communes comprises dans le périmètre de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif des Maures en dehors de la zone d'adhésion du Parc national de Port-Cros





TERRITOIRE DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DES MAURES

9



1:330 000

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE DU PAEC

10

- ▶ Territoire concerné par l'ensemble des enjeux régionaux :
 - Biodiversité (Natura 2000, corridors écologique définis dans le SRCE)
 - DFCI (ensemble des coupures de combustible)
 - Herbe (territoire où risque de réduction de la STH)
 - Eau (lutte contre les pollutions par les pesticides notamment)
- ▶ Enjeu lié à l'adaptation du territoire aux changements climatiques : impacts sur la biodiversité, les habitats naturels (suberaies thermophiles, milieux humides) ou l'agriculture (viticulture)



L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DU PAEC

11

- Importance de la **viticulture** (AOC Côte de Provence) dans les zones de plaine
- **Castanéiculture** très présente dans le massif (Collobrières, la Garde-Freinet, les Mayons, Pignans et Gonfaron). Activité traditionnelle qui permet de maintenir l'habitat d'intérêt communautaire de châtaigneraies façonné par l'Homme
- **Pastoralisme** à la fois acteur du dispositif DFCL (entretien des coupures de combustible) et facteur d'enrichissement écologique (maintien des milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces)
- Autres activités agricoles : **oléiculture** (AOC Huile de Provence), **apiculture** (favorise la pollinisation et participe donc au bon fonctionnement des habitats), **maraîchage**...





LE SITE INTERNET NATURA 2000

SITE WEB NATURA 2000

13

Natura 2000 Plaine et Massif des Maures

Rechercher :



Le réseau Natura 2000

La plaine et le massif des Maures

Natura 2000 en action



Dernières actualités

Réunion du réseau Natura 2000 varois
27/11/2015
a

[Retrouvez toutes nos actualités](#)

Un projet ?

Une question relatives aux évaluations d'incidences ?

Rendez-vous [ici](#)



Mot du Président du comité de pilotage

« Nous considérons souvent Natura 2000 comme une difficulté supplémentaire imposée aux collectivités locales et aux porteurs de projets. Or, Natura 2000 est avant tout une opportunité de valoriser et de financer des projets d'actions en faveur de notre patrimoine naturel par le biais de subventions de l'Etat et de l'Europe. En cette période de restriction budgétaire, il est indispensable de profiter de l'ensemble des possibilités de financements qui nous sont offertes, notamment au niveau communautaire. Je souhaite ainsi, à travers la démarche Natura 2000, concilier préservation de la biodiversité et développement économique, tout en améliorant la connaissance sur le sujet. La croissance durable que j'appelle de mes vœux permettra, j'en suis sûr, d'accroître l'attractivité de notre territoire tout en garantissant le respect de la nature et l'amélioration de notre cadre de vie commun ».

Patrice AMADO, Adjoint à la mairie de Sainte-Maxime, Vice-président du Syndicat Mixte du Massif des Maures en charge de Natura 2000



La plaine et le massif des Maures

► La ZSC FR9301622 de la plaine et du massif des Maures

► La ZPS FR9310110 de la plaine des Maures

► La faune et la flore

► Les habitats

Galerie d'images

La plaine et le massif des Maures en images



Accueil » La plaine et le massif des Maures » Carte sites

Le territoire des Maures

Deux périmètres Natura 2000 sont présents sur le territoire des Maures (voir carte en bas de page) :

- la **Zone Spéciale de Conservation de la plaine et du massif des Maures**
- la **Zone de Protection Spéciale de la plaine des Maures**

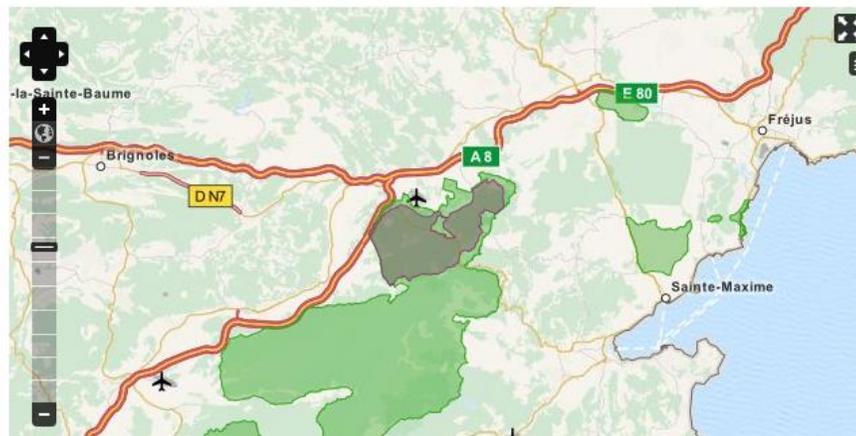
Le contraste entre le massif et la plaine des Maures est saisissant, tant au niveau du relief que de la végétation. Le massif des Maures est en effet recouvert d'une mosaïque d'habitats forestiers (suberaies, châtaigneraies, chênaies diverses...), tandis que la plaine, beaucoup plus ouverte, nous rappelle largement les paysages de savane africaine avec ses Pins pignons (ou Pins parasols) et ses dalles rocheuses rougeâtres à ocres qui affleurent.

Un contexte géologique particulier

Les paysages et les milieux naturels caractéristiques des Maures sont largement influencés par le contexte géologique. Le territoire est en effet situé au cœur de la Provence cristalline, qui se distingue de la Provence calcaire par la nature siliceuse des terrains qui la compose.

Le massif des Maures s'est érigé avec l'Estérel, les îles d'Hyères, la Corse et la Sardaigne lors de l'orogénèse hercynienne qui a eu lieu lors de l'ère primaire, du Dévonien au Permien entre 410 Ma à 245 Ma. Ce n'est qu'il y a 3 Ma que s'est creusée la dépression alluviale qualifiée également de dépression permienne du fait des dépôts datant du Permien qu'on peut y trouver. La formation de la Provence calcaire est bien plus récente puisqu'elle remonte à 50 Ma.

Ce n'est qu'il y a 3 Ma que s'est creusée la dépression alluviale qualifiée également de dépression permienne à cause de la présence de dépôts datant du Permien.



SITE WEB NATURA 2000

15



Natura 2000 en action

- ▶ Actualités
- ▶ Les outils de gestion
- ▶ L'évaluation des incidences
- ▶ Téléchargements
- ▶ Point presse
- ▶ Glossaire
- ▶ Liens utiles
- ▶ Formulaire de contact

Contact

Rhomé GUIRAMAND
Animatrice Natura 2000

04 94 27 30 51

07 87 49 68 08

Accueil » Natura 2000 en action » Actualités

Toutes nos actualités

Vous pouvez également suivre les actualités du Syndicat Mixte du Massif des Maures en vous rendant sur sa page facebook :



Réunion du réseau Natura 2000 varois 27/11/2015

Le réseau Natura 2000 varois s'est réuni le vendredi 27 novembre à Collobrières en présence des services de l'Etat (DREAL,

Lire la suite



SITE WEB NATURA 2000

16

- Site pas encore référencé (en construction)
- Pour le visiter dès à présent : maures.n2000.fr

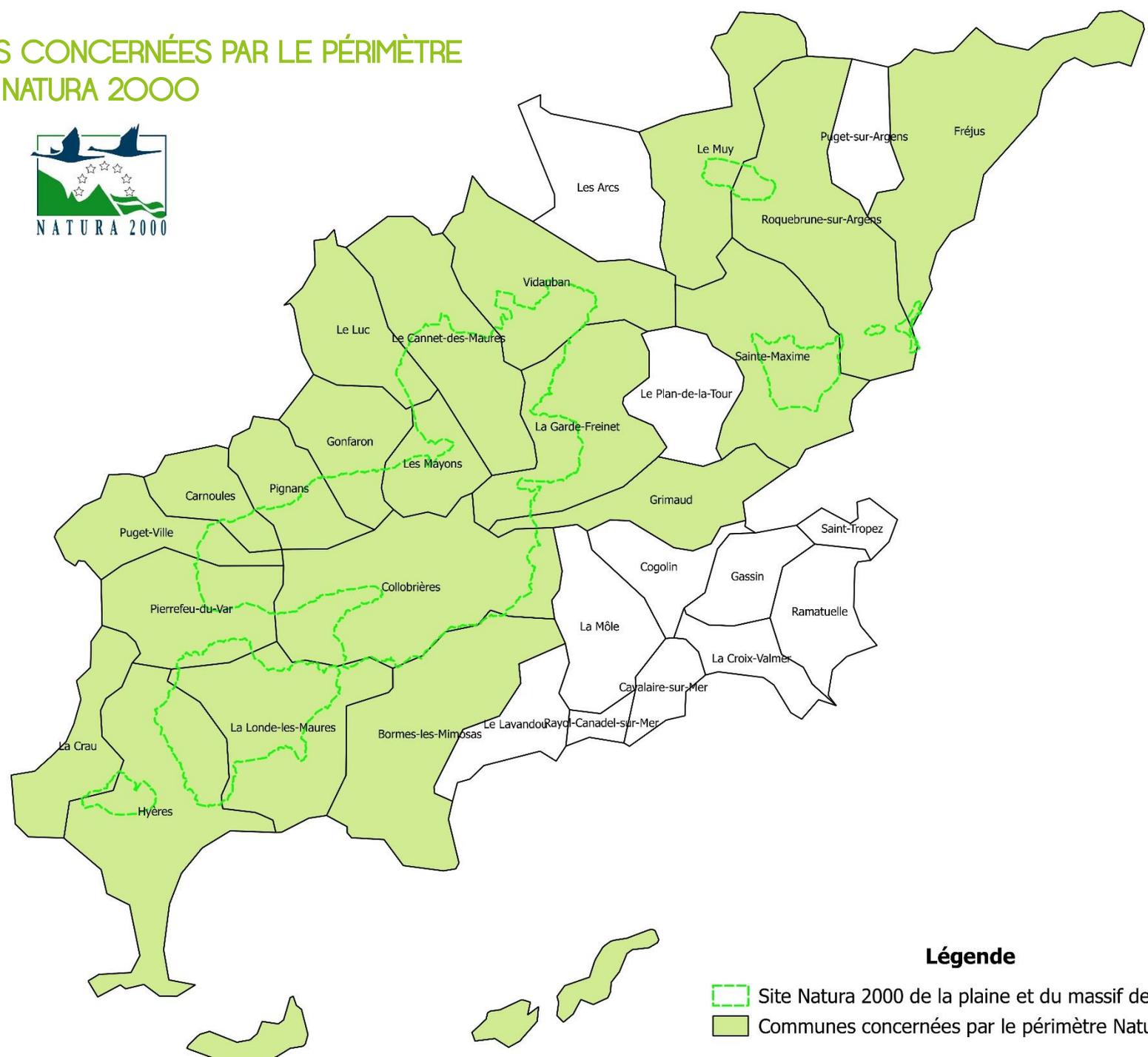


ACTIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES EN 2016

DÉMARCHE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

- Action dans laquelle nous nous sommes engagés lors du dernier COPIL
- Objectif de gestion qui figure dans les documents d'objectifs des sites :
 - ⇒ *Ajuster le périmètre du site pour le rendre plus cohérent avec les enjeux de conservation*
- Modification proposée sur la base d'**arguments scientifiques** uniquement
- Ajustement du périmètre à l'échelle du site, pas de modification à la marge
- Les propositions de modification du tracé sont de trois types :
 - Ajustement de faible importance surfacique sur des limites facilement identifiables (routes, pistes, crêtes, etc.)
 - Retrait de certaines zones du fait de l'absence ou de la dégradation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire sur certains secteurs
 - Ajout de zones importantes pour certaines espèces insuffisamment prises en compte dans le périmètre actuel

LES 20 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE NATURA 2000



1:300 000

Légende

-  Site Natura 2000 de la plaine et du massif des Maures
-  Communes concernées par le périmètre Natura 2000

DÉMARCHE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

20

- Selon l'article L414-1 du code de l'environnement : avant la notification à la Commission européenne, le projet de périmètre de la zone est soumis à la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés par la modification du périmètre
- Une concertation engagée dès le début de la démarche permettra d'aboutir à un périmètre rassemblant un large consensus
- Un courrier sera ainsi envoyé à l'ensemble des communes et EPCI concernés par le périmètre Natura 2000, avec relance et prise de rendez-vous
- Objectif : rencontrer les communes et EPCI individuellement avant le prochain comité de pilotage qui se tiendra en fin d'année 2016

AUTRES ACTIONS PRÉVUES EN 2016

21

- Création de supports de communication : plaquettes et panneaux d'information, kakémonos...
- Organisation d'un colloque (Sainte-Maxime) sur les thématiques liées à la biodiversité et autres sujets annexes
- Diffusion du PAEC auprès des partenaires
- Actions courantes liées à l'animation du site et à la mise en œuvre des documents d'objectifs



QUESTIONS DIVERSES